

-
- 36 tables environ (+ou-2): 1 arbitre. Les compétitions pour des épreuves Excellence ou Honneur comportant 3 Mitchells de 14 tables, ne peuvent être assurées que par des arbitres expérimentés (***Arbitres Nationaux ou Fédéraux***)
 - à partir de 40 tables ou 4 Mitchells de 2x10+2x10 minimum : 2 arbitres (***ou Arbitre et « aide arbitre » faisant fonction de caddy***)
 - Si 2 épreuves différentes, à la même heure (***généralement le soir ou certains weekends ,Samedi ou Dimanche en 2 séances***) :
2 arbitres à partir de 20 tables (total des deux épreuves) (***1 Arbitre suffit généralement***)
- Bien entendu cela suppose une unité de lieu : 1 seule salle ou deux salles communicantes.

<u>Eliminatoires et Finales bloquées</u>			
Poules	De 5 à 7	Jusqu'à 36	1 arbitre
Poules	+ De 7	42 à 48	2 arbitres
Pattons	1	*jusqu'à 38	1 arbitre + « <i>Aide ou caddy</i> »
Pattons	2	2 x18 à 2x24 Si 2 épreuves différentes.	2 arbitres
Pattons	3	Environ 50	2 arbitres +aide

* dans le cas de 1 Patton de 32 à 34 tables (Guyenne 1 ère série), étant donnée la nature de l'épreuve (13 tours de matchs courts de 6 donnes), 2 arbitres sont souhaitables (***ou 1 arbitre + 1 « aide arbitre »***).

: l'utilisation des Bridgemates et des donnes pré-duplicatées rendent inutiles les caddies *pour le transport des donnes entre les tables en cours de jeu, mais importants dans le cas de nombre de tables élevé ,en Suisse ou paires avec 3 Mitchells)*

1- REMUNERATION par séance:

Les arbitres, à l'exception des arbitres occasionnels, doivent justifier d'un statut d'autoentrepreneur.

- Arbitres de Comité: 110 €
- Arbitres Nationaux: 135 €
- Arbitres Fédéraux: 135 €
- Arbitre de club: 55€
-
- Aide arbitre ou caddy: 40 € par séance +2 indemnités de panier si 2 séances consécutives.
-
-

M

M

➤

Arbitrage d'un week-end: rémunération sur la base de 3 séances

Si la compétition est plus longue (*8 tours de 12 donnes ou une séance supplémentaire le Dimanche matin dans certaines épreuves /2 pour lesquelles le droit d'inscription avait été réajusté pour supporter ce surcoût*), il y a 4 séances à facturer.

En ligue, l'arbitre est convié au buffet de ligue et

Il sera remis une convocation aux arbitres par mail

2 - REMBOURSEMENT DE FRAIS :

- Indemnité de panier: 8 €
- Frais de déplacement: si compétition hors agglomération , en fonction des indemnités en vigueur au JO

L'arbitre se met en relation avec le Directeur des compétitions, désigné comme étant l'Organisateur de l'épreuve, ou avec le secrétariat du Comité qui lui remet un dossier comportant les caractéristiques de l'épreuve (mise en place, indications, liste des participants, paiement anticipé ...). Cette remise de dossiers doit se faire aux heures ouvrables du secrétariat ou, le cas échéant, par mail.

Dans le cas de deux arbitres dans une même compétition, il n'y a pas de Chef Arbitre désigné. Les arbitres nommés arbitrent les épreuves en cours et se répartissent la tâche d'un commun accord.

Les arbitres de Comité peuvent arbitrer les épreuves Promo et Honneur jusqu'à la Finale de Comité et les éliminatoires d'Excellence.

Les arbitres Fédéraux et Nationaux peuvent arbitrer toutes les épreuves.

M

Respecter les lois 80, 81, 82, 83 (page 138 du Code International du Bridge)

- Numérotation des tables, agencement de la salle (séparation salle ouverte et fermée par panneau si un seul salon, délimitation de l'espace compétition par rapport à l'espace tournoi de régularité du Club de Mérignac), équipement des tables en papeterie. Installation et activation des bridgemates, puis débarras et rangement en fin de tournoi des étuis, bridgemates, numéros de tables.
- Importation dans Magic Contest de la mise en place de l'épreuve faite dans l'Espace Métier.
- Impression/affichage des serpentins, Pattons, poules de la compétition, liste des participants, résultats en cours.

- Accueil des participants et réglages des « incidents ».
- Distribution des étuis, vérification des positions. *(avec l'aide des « aide arbitre »)*
- Affichage des résultats, remise des prix prise de photo

NB: par délégation du Directeur des compétitions, la nomination de la Commission «in situ» incombera aux arbitres.

Nous insistons sur l'aspect convivial de nos épreuves afin qu'elles se déroulent en toute sérénité. _____

Les arbitres doivent être à la disposition des joueurs pour:

- leur faire connaître les aspects règlementaires de la compétition
- leur décrire leurs droits suivant le Code International du Bridge et le RNC (la majorité des joueurs ne connaissant ni l'un ni l'autre).

C'est la raison pour laquelle l'approche pédagogique des interventions de l'arbitre, quand il est appelé, est fondamentale.

Le _____ des arbitres et des compétiteurs est exigé.
Un rapport doit être rédigé et transmis au comité pour tout incident.

Les arbitres sont désignés par le ou la Président(e) du Comité ou *par délégation* par le Vice Président en charge des Compétitions.

Le calendrier des Compétitions, remis aux arbitres le plus tôt possible, leur permet d'indiquer leurs disponibilités.

Il est fondamental que les arbitres privilégient dans leur calendrier l'arbitrage des épreuves du Comité par rapport à leurs activités extérieures ou à leurs compétitions.

Les arbitrages qui sont attribués sont contractuels sauf imprévus ou épreuves annulées en raison d'une participation trop faible.

Un accord pour échanger des dates d'arbitrage, conclu entre des arbitres doit être signalé au comité pour aval.

1-Littoral:

En fonction du grade de l'arbitre: 135 ou 110€/séance.

Frais de déplacement: si plus de 60km en fonction des indemnités en vigueur au JO.

2-Gascogne:

Le petit nombre d'équipes engagées nous conduit à solliciter l'arbitrage d'arbitres de club qui sont plutôt des bénévoles que nous récompensons pour le temps consacré par une indemnité de 55€ par séance plus 2 d'indemnités de panier.

3- Indemnisation des clubs accueillant des compétitions:

Il est versé 4.80€ par table aux clubs qui accueillent l'épreuve. *(ce montant a été révisé pour le BCGB 200€ le week end).*

Le 14/09/2022